

Etaient présents MM. John Torrance, John McKergow, Chas. F. Smith, George Hague, John T. McBride, David MacFarlane, Wm McNally, A. Miles, James E. Rendell, David Robertson et G. F. O. Smith.

Sur motion de M. George Hague, appuyée par M. Henry Miles, le conseil s'ajourna, en signe de respect pour la mémoire de feu M. W. H. Meredith, de la société Middleton & Meredith, directeur de la Banque de Montréal et membre du conseil du Board of Trade, décédé lundi.

LES MARCHANDS DE SOULANGES ET DE VAUDREUIL.

Les marchands des comtés de Soulanges et Vaudreuil se sont réunis, ces jours derniers, à St Olet, dans le but d'aviser aux meilleurs moyens à prendre pour se protéger contre l'invasion des colporteurs. Etaient présents à cette assemblée MM. Georges St Denis, Pierre Doucette, Liboire Constant, Jos. Monpetit, Z. Valois, H. Thauvette, N. Latreille, T. Boyer, H. Denis, A. Asselin, Z. P. Langlois, S. Carrière, Noé Bissonnette, G. Constant, Elie Milord, Oscar Besner, O. Ouvillier, Oscar Brunet, Joseph Bourbonnais, O. S. Bissonnette, N. Chartrand, F. B. Latour, Jos. Lalonde, Saül Monard, P. Sauvé, Ovide Pharand, Emile Cool, E. Lefebvre, A. N. Bissonnette, etc. M. Pierre Doucette fut élu président.

Après mûre délibération, il a été reconnu que le tort le plus grand fait au commerce est causé par les colporteurs étrangers qui vendent leurs marchandises à vil prix et qui engagent souvent les gens à acheter plus que leur besoin. Sur proposition de MM. Emile Cool et S. Carrière, l'assemblée prit la résolution de faire tout en son pouvoir pour faire observer la loi concernant les colporteurs, dans toute sa rigueur. Une foule de colporteurs ne sont pas munis de licence. On demandera au bureau du percepteur du revenu de contresigner toute licence octroyée à un colporteur, cette exigence étant le moyen le plus facile de reconnaître le vrai licencié. Plusieurs colporteurs prêtent leur licence au besoin.

D'autres questions importantes ont été discutées et l'assemblée s'est ajournée au 20 mars prochain à St-Olet, à deux heures après-midi. A cette nouvelle réunion, MM. Latreille, Honoré Thauvette et autres suggéreront quelques-unes des mesures à prendre pour améliorer le commerce de la campagne. Tous les marchands intéressés sont priés d'être présents. Les marchands des autres comtés de la province commencent à comprendre, eux aussi, que le temps de se protéger est arrivé. Une campagne en règle contre les colporteurs va être inaugurée.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu hier soir sous la présidence de M. H. Laporte.

Etaient présents, MM. H. A. A. Brault, J. D. Rolland, J. Contant, C. P. Chagnon, J. Haynes, O. H. Catelli, Victor Hudon, vicomte de la Barthe, L. E. Morin, sr, L. E. Morin, jr., U. Garand, D. Parizeau, J. X. Perreault, O. Faucher, J. Monier, L. J. A. Surveym, Ohs. Desmarceau, A. Racine, A. Aumont, Moisan, J. Fortier, J. B. A. Lanctot, J. D. Papi-neau etc.

Après la lecture du rapport de la der-

nière séance, on adopta à l'unanimité la motion pour la réélection de M. Stanislas Côté comme secrétaire de la Chambre de Commerce.

Puis deux lettres furent communiquées à la chambre, l'une de sir Mackenzie Bowell informant que la ratification définitive du traité franco-canadien était retardée par l'échange de correspondances sur le sujet.

L'autre du secrétaire du comité du Monument Maisonneuve.

Cette dernière a été renvoyée à un comité spécial qui est chargé d'étudier la question.

M. Morin donna ensuite communication d'une lettre de l'ingénieur du Havre dans laquelle celui-ci relève des erreurs qui se sont glissées dans des correspondances adressées aux journaux et touchant le havre de Montréal.

M. Laporte soumet alors à la Chambre de Commerce un rapport qui doit être envoyé aux commissaires du havre.

Ce rapport sera livré prochainement à la publication.

Le président fait part à la chambre du mémoire suivant sur les travaux de l'année courante :

" 1o Un certain nombre de questions ont été laissées en suspens dans le cours de l'année dernière.

" Des matières les plus importantes est la refonte des règlements pour le bon fonctionnement de la chambre. Le comité de législation récemment nommé est activement à l'œuvre, et déjà il rapporte progrès. Le président suggère que ces règlements soient strictement dans les limites de la loi qui régit les chambres de commerce, afin d'éviter tout conflit à l'avenir.

" 2o Le président suggère que, dès maintenant, chaque comité choisisse son rapporteur pour la plus grande régularité des travaux

" Les comités dont les travaux sont en suspens dans le moment sont ceux nommés l'année dernière, à savoir : Comité sur la loi des faillites, comité de l'étude sur l'usure, comité de la création d'un boulevard national à Montréal, comité de l'étude d'un cadastre de l'île de Montréal, comité des journaux et publications dont les fonctions, sont quelque peu identiques à celles du comité de la salle.

" Un comité spécial a été choisi récemment pour étudier la grande question de l'éducation commerciale. Tous ces comités, à leur tour, présenteront le résultat de leurs travaux qui feront le sujet du rapport de l'année courante.

" Parmi les questions importantes sur lesquelles le président attire dès aujourd'hui l'attention de la Chambre, il y a celle d'une meilleure législation pour contrôler le colportage des marchandises dans les villes et les campagnes ; l'étude d'un système de taxes commerciales mieux réparti ; la question des améliorations au havre de Montréal et la création d'un bassin de radoub à Hochelaga.

" Actuellement, le comité des chemins de cette Chambre est saisi de deux matières d'une certaine importance et son rapport sera sans doute livré au conseil à la prochaine occasion favorable ; à savoir : Un privilège uniforme à être accordé à toutes les compagnies de téléphone de passer leurs fils sur tous les ponts de chemins de fer ; ensuite, l'utilité d'établir un tramway au parc de la Montagne de Montréal.

" 3o Les circonstances amèneront sans doute d'autres questions à l'attention de notre institution et le président ne peut préciser le programme à suivre douze mois à l'avant, mais il compte tout de même sur le zèle des membres comme par le passé.

" La Chambre aura, peut-être, avant peu à s'occuper de la question de se construire un édifice pour ses besoins et de demander pour cette fin, les pouvoirs nécessaires au Parlement. Les événements politiques pourront ou hâter ou retarder la solution de cette question. Dans tous les cas, le Président invite les membres à y songer sérieusement.

" Le Président invite de plus ses collègues à obtenir autant d'adhérents que possible à la Chambre de Commerce et pour cela, il réclame le concours particulier de chacun des membres."

Le comité de législation rapporte progrès.

Le comité de la salle, par M. Haynes, fait aussi rapport. Plusieurs améliorations ont été déjà et seront encore faites.

Sur la proposition de M. J. Fortier, secondé par M. Morin, sr., un comité de finances a été choisi.

Ont été admis les nouveaux membres suivants : MM. L. E. Martin, David Oimet, J. O. Madore, J. A. Archambault, J. H. Marceau, O. Beauchamp, E. Brosard, A. Corbell et R. A. P. Whiteford.

L'assemblée mensuelle a été ajournée au premier d'avril prochain.

NOTES FINANCIERES

Les actionnaires de la Compagnie de Téléphone Bell ont autorisé les directeurs à émettre des obligations à 5 p.c. pour \$600.000.

La Banque du Peuple, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, est décidée à ouvrir une succursale à Cookshire ; un édifice a été retenu pour les bureaux qui seront ouverts au public dans une dizaine de jours.

Une Compagnie, qui demande une charte à la législature du Nouveau Brunswick, se propose de placer \$1.000.000 dans l'exploitation de mines de charbon et la construction de hauts-fourneaux à Carleton, N. B.

" La circulation fiduciaire aux Etats-Unis repose principalement, non sur les billets des banques, mais sur les billets du Trésor public-américain ; voilà le premier point important. Toutes les fois que la circulation fiduciaire d'un pays est profondément troublée et pendant une longue période d'années, on peut être assuré qu'une intrusion maldroite et excessive du gouvernement en est la cause."—PAUL LEROY-BEAULIEU, dans l'*Economiste Français*.

L'emprunt récent des Etats-Unis a été fait en vertu d'une loi de 1875, qui autorise le président à émettre des obligations pour se procurer l'or nécessaire au maintien des paiements en numéraire par le trésor. La loi autorise l'émission de un milliard à 4 p.c. trois cents millions à 4½ p.c. et deux cents millions à 5 p.c. et le président peut, sans être obligé de se faire autoriser de nouveau, émettre les obligations nécessaires, jusqu'à concurrence de ce qui reste à émettre des sommes ci-dessus mentionnées.